



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors d'une séance extraordinaire prévue le 12 mars 2021 à 8 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Cette séance sera tenue à huis clos et en visioconférence afin de minimiser les risques de propagation de COVID-19.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires ou questions en lien avec la demande ci-dessous, comme suit :

- 1- par courriel : [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
- 2- par le formulaire en ligne disponible sous la rubrique **SÉANCES DU CONSEIL**;
- 3- en déposant son enveloppe avec la mention « Commentaires - Dérogations mineures » à l'hôtel de ville dans la boîte « Greffe » prévue à cet effet placée dans le hall de la réception;
- 4- par courrier à : Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, Québec, J8E 1V1.

Les commentaires et questions seront acheminés aux membres du conseil pour considération.

<b>Immeuble visé</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
chemin du Lac-Duhamel Lot 4 650 929 du cadastre du Québec <i>2021-DM-107</i>	Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à 24,29 m plutôt qu'à 40 m de la route 117.

Donné à Mont-Tremblant, ce 24 février 2021.

Claudine Fréchette  
Greffière